



Commune de Grancy

GRANCY-INFO

JANVIER 2026



RECENSEMENT DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer à l'administration communale 021 861 14 80 ou e-mail admin@grancy.ch **jusqu'au vendredi 27 février 2026**, les chiens achetés ou reçus en 2025:

- les chiens nés en 2025 et restés en leur possession
- les chiens morts, vendus ou donnés en 2025
- les chiens qui n'auraient pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 2025 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office; il n'est donc pas nécessaire de les inscrire à nouveau.

Nous rappelons que **toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans un délai de quinze jours par son propriétaire ou détenteur.**

Il est obligatoire de munir tous les chiens d'une puce électronique et il est interdit de les laisser rôder.



ELECTIONS COMMUNALES, ÉLECTION CANTONALE ET VOTATION FÉDÉRALE DU 8 MARS 2026.

Les électeurs et électrices de Grancy sont convoqués le dimanche 8 mars 2026 pour se prononcer et élire :

Votation fédérale : 4 objets

Elections communales : 5 membres à la Municipalité

Election cantonale : 1 membre au Conseil d'Etat

Ouverture du bureau de vote: **dimanche 8 mars 2025 de 10h00 à 11h00** à la salle villageoise.

La proclamation des résultats du 1er tour de l'élection de la Municipalité par le Président du Conseil général aura lieu le :

Dimanche **8 mars 2026 à la salle villageoise à 14h00**.



ÉCHENILLAGE DES PINS

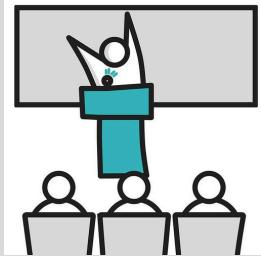
La Municipalité rappelle aux propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers et exploitants que la destruction des nids de la chenille dite « processionnaire du pin » est obligatoire, hormis en forêt où elle fait partie de l'écosystème et ne représente pas une menace pour le milieu.

Les poils de ces chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc). Le seul moyen de lutte est de couper les nids et de les détruire par le feu.

C'est pourquoi le nécessaire doit être fait dès leur apparition et au plus tard le 1er février 2026. Des informations générales sont à disposition sur le site de l'Etat de Vaud :

www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/

A défaut d'exécution des mesures dans le délai prescrit, la commune ordonnera les travaux aux frais des personnes concernées.



CONSEIL GÉNÉRAL

L'assemblée extraordinaire du Conseil général aura lieu le **lundi 2 février 2026 à 20h00** à la salle villageoise.

Les citoyens et citoyennes qui désirent être membres du Conseil général voudront bien s'annoncer auprès du Président du Conseil courriel: conseilgeneral@grancy.ch ou bien auprès du Bureau 10 minutes avant l'assemblée.



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé le **lundi 16 au 20 février 2026**. Réouverture le lundi 23 février 2026 à 17h00.

WWW.GRANCY.CH



COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Au cœur des séances municipales

Voilà bien longtemps que la Municipalité n'a pas transmis quelques informations sur les décisions prises ou informations reçues. Mais ce que nous pouvons dire, c'est que, pendant cette période, l'inauguration et la mise en route de la déchetterie furent des événements importants pour la Commune de Grancy.

Du 11 août au 15 décembre, la Municipalité a :

- Pris connaissance du rapport de sécurité post-installation de la place de jeux et de la place multisports. Ce dernier est positif
- Mis à l'enquête le projet de construction de deux immeubles à la route de Cottens 20 et 22.
- Accepté le devis pour la pose d'un caniveau à la Ruelle.
- Accepté le devis pour la réparation du brûleur du chauffage du Collège.
- Signé la convention de l'EHVV (Épuration Haute Venoge Veyron) pour l'épuration de Saint-Denis.
- Reçu le préavis des services cantonaux pour l'éventualité d'une remise en état des chemins AF.
- Accepté d'augmenter la possibilité de coupe de résineux de 908m³/an à 1250m³/an pour limiter les attaques parasitaires.
- Reçu la décision de Monsieur Fumat d'arrêter la gestion du restaurant de la Maison de Ville au 31 décembre 2025.
- Pris connaissance du devis concernant l'installation d'armoires de comptage à l'extérieur des transformateurs de la Romande Énergie.
- Mis à l'enquête une piscine extérieure chauffée par pompe à chaleur et un garage à voiture au chemin des Rossets 2.
- Pris acte de la démission de la garde forestière Mme Ledoux au 30 septembre 2025.
- Mis à l'enquête d'une construction d'une nouvelle installation de communication mobile (4G-5G) pour le compte de Swisscom (Suisse) sur la parcelle de la déchetterie et voirie.
- Reçu les conventions signées de la part de Senarcens et La Chaux pour l'utilisation de la déchetterie.
- Adopté le préavis 2/2025 concernant l'ajustement du bilan pour le passage MCH2.
- Adopté le budget 2026.
- Pris connaissance des rapports de vitesse du 8 octobre à la Route de Cottens (603 véhicules contrôlés / 22 dénoncés), du 20 octobre à la Route de Saint-Denis (137 véhicules contrôlés / 13 dénoncés).
- Signé le bail pour l'exploitation du restaurant de la Maison de Ville dès le 1^{er} avril 2026 avec Monsieur et Madame Brunel.

LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE GRANCY
PL. DE LA FONTAINE 1 - LE COLLÈGE
1117 GRANCY



GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Mme Mireille Hofer
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:
lundi de 17 à 18h
mardi de 7h30 à 11h

Tél bureau: 021 861 14 80
admin@grancy.ch

EMPLOYÉS COMMUNAUX

M. Beat Baumann
Employé communal
Tél privé: 079 378 29 20

Mme Nathalie Araujo de Sa
Concierge collège
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du
lundi au vendredi de 08h00
à 12h00 et 13h00 à 18h00

BOURSE

Mme Anne Abegg Boursière
communale

Heures d'ouverture:
mardi de 08h00 à 09h00

Tél bureau: 021 861 14 80
bourse@grancy.ch